

Côte d'Ivoire/Politique

# Simone Gbagbo jugée à partir du 31 mai pour crimes contre l'humanité

AFP  
Abidjan/Côte d'Ivoire

*L'ex-Première dame avait déjà été condamnée en mars 2015 à 20 ans de prison, en particulier pour attentat contre l'autorité de l'Etat. Cette fois, ses avocats dénoncent un procès politique.*

**L'EX-PREMIERE** dame ivoirienne, Simone Gbagbo, sera jugée à partir du 31 mai à Abidjan pour crimes contre l'humanité lors de la crise postélectorale de 2010-2011, a-t-on appris hier lors de l'ouverture de la session d'assises. Simone Gbagbo, épouse de l'ancien président Laurent Gbagbo et actuellement incarcérée à Abidjan, était présente au tribunal hier, a constaté un journaliste de l'AFP. Cheveux grisonnants et rasés court, robe marron, Mme Gbagbo, seule accusée non menottée des 13

accusés devant comparaître pendant la session, a été acclamée à son arrivée dans la salle par ses partisans. Souriante, elle les a salués de la main en gagnant sa place dans le box. A la fin de l'audience, elle a même embrassé de nombreux visiteurs, mais refusé de s'exprimer devant la presse.

Protagoniste majeure de la crise, l'ancienne "Dame de fer" à la personnalité controversée, a déjà été condamnée à Abidjan en mars 2015 à 20 ans de prison, notamment pour "attentat contre l'autorité de l'Etat".

Elle est également poursuivie pour "crimes contre l'humanité" par la Cour pénale internationale (CPI) à la Haye, où le procès s'est d'ailleurs rouvert hier. Mais Abidjan refuse son transfèrement à La Haye, affirmant être en mesure d'assurer une justice exemplaire sur le sol ivoirien.

Lors de l'audience d'hier à



Photo : AFP

L'ex-Première dame de Côte d'Ivoire Simone Gbagbo saluant ses partisans hier à l'ouverture de la session des assises.

Abidjan, les avocats de Simone Gbagbo ont dénoncé la composition du jury.

« La liste des jurés est composée à 95% de personnes issues du Nord ou Malinkés (Mandingues) alors que Mme Gbagbo est poursuivie pour avoir fait tuer des gens issus du Nord. Si on nous dit que ça ne pose pas problème, je dis "non" », a réagi auprès de la presse l'avocat de Mme Gbagbo, Me Ange Rodrigue Dadjé, qui a fait état de "pressions" sur les jurés.

"C'est un procès politique. L'instruction a été complètement bâclée (...) Le pouvoir ivoirien veut que Mme Gbagbo soit condamnée, cette cour qui a été choisie sur mesure ne fera que (la) condamner", a-t-il poursuivi.

Hier, les partisans de Mme Gbagbo ont montré ouvertement leur réprobation pendant la lecture de la liste des jurés, secouant la tête, levant les bras de dépit ou protestant avec des "encore" bruyants à

l'énoncé de certains patronymes nordistes, a constaté l'AFP.

"C'est une dame de fer. Elle a été la Première dame, c'est normal qu'elle ait ses partisans", a estimé de son côté Me Coulibaly Soun-galo, avocat des parties civiles, qui réclame "une justice pour les victimes qui ont longtemps souffert".

"Pour la Côte d'Ivoire, pour la réconciliation (...) il faut que les victimes sachent qu'il y a un jugement qui a permis de condamner des personnes qui ont commis des crimes", a-t-il souligné, ajoutant : "après, si l'Etat trouve dans le cadre de la réconciliation nationale que c'est nécessaire d'accorder des mesures de grâce...".

La crise postélectorale en Côte d'Ivoire est née du refus de Laurent Gbagbo de reconnaître la victoire d'Alassane Ouattara à l'élection présidentielle de novembre 2010. Les violences avaient fait plus de 3 000 morts en cinq mois.

L'Afrique en bref

• **Afrique du Sud/Racisme. Tollé après les déclarations d'une juge**  
Une juge sud-africaine blanche a provoqué hier la controverse en suggérant sur internet que le viol était partie intégrante de la culture noire. "Dans leur culture, une femme est là pour leur donner du plaisir. Point final", a écrit Mabel Jansen, juge à la Haute Cour de Pretoria.

• **Burundi/Justice. 21 officiers condamnés à la perpétuité**  
La Cour suprême du Burundi a condamné hier en appel à Gitega (centre) 21 officiers de l'armée et de la police à la prison à vie pour avoir organisé ou participé à la tentative de coup d'Etat des 13 et 14 mai 2015, durcissant les peines infligées en première instance.

• **Mali/Jihadistes. Arrestation d'un chef près de Bamako**  
Un important chef jihadiste présumé du sud du Mali, Yacouba Touré, soupçonné de fournir des armes à des groupes islamistes dans son pays et au Burkina Faso voisin, a été arrêté par les forces spéciales des services de renseignements.

• **RDCongo/Politique. Katumbi au palais de justice**  
L'opposant Moïse Katumbi, candidat déclaré à la présidentielle censée avoir lieu avant la fin de l'année en République démocratique du Congo (RDC), a été entendu pendant près de sept heures hier par la justice pour répondre d'accusations de "recrutement de mercenaires étrangers".

A travers le monde

• **Autriche/Politique. Démission du chancelier**  
Le chancelier autrichien Werner Faymann a jeté l'éponge hier, quittant le gouvernement et la tête du parti social-démocrate (SPÖ) en crise profonde depuis sa déroute à l'élection présidentielle face à une extrême droite portée par les urnes.

• **France/Politique. Un vice-président de l'Assemblée démissionne**  
Accusé par des élues de "harcèlement" et "agression sexuelle", le député écologiste français Denis Baupin a démissionné hier de la vice-présidence de l'Assemblée nationale, une affaire qui jette de nouveau le discrédit sur la classe politique, cinq ans après l'affaire DSK.

Brésil/Procédure de destitution à l'encontre de Dilma Roussef

# Le président de l'Assemblée annule le vote des députés

AFP  
Brasilia/Brésil

*De quoi créer la confusion. Les sénateurs étant appelé cette semaine à voter l'ouverture formelle du procès en destitution de la présidente.*

**LE** président en exercice du Congrès des députés brésiliens, Waldir Maranhao, a annulé hier à la surprise générale le vote des députés qui ont approuvé le 17 avril la procédure de destitution de la présidente Dilma Rousseff, a-t-on appris de source officielle.

Cette décision crée une totale confusion dans la mesure où les sénateurs étaient appelés à voter cette semaine l'ouverture formelle du procès en destitution de Mme Rousseff pour maquillage des

comptes publics, synonyme de mise à l'écart du pouvoir de la présidente pour six mois en attendant un jugement final.

M. Maranhao a estimé que le vote des députés le 17 avril constituait un "pré-jugement" de la présidente de gauche et avait porté "atteinte au droit à une pleine défense de la présidente".

"Pour cette raison, j'ai annulé la session (plénière du Congrès des députés) des 14, 16, 17 avril pour que soit convoquée une nouvelle session pour délibérer sur la question", a indiqué M. Maranhao dans un texte distribué aux journalistes par la présidence de la chambre basse.

M. Maranhao a donné droit à une demande présentée par l'avocat général de l'Etat et ancien ministre de la Justice de Mme Rousseff, José Eduardo Cardozo, qui



Photo : AFP

La présidente Dilma Roussef peut afficher le sourire après le coup de théâtre intervenu hier en sa faveur au Parlement. Mais elle dit rester prudente.

assure la défense de la présidente au Parlement.

Les députés avaient approuvé par une écrasante majorité de 367 voix sur 513 la procédure de destitution de Mme Rousseff, passant le relais au Sénat qui doit avoir le dernier mot.

Mme Rousseff nie avoir commis un quelconque crime de responsabilité et dénonce un "coup d'Etat parlementaire" sans base

légale. La présidente a appris la nouvelle avec incrédulité lors d'une cérémonie publique au cours de laquelle ses partisans exultaient en criant "il n'y aura pas de coup d'Etat". "Je ne connais pas les conséquences de cette décision. Restons prudents", a lancé Mme Rousseff.

Selon toute vraisemblance, l'opposition va présenter un recours en urgence

contre la décision de M. Maranhao devant le Tribunal suprême fédéral.

Vice-président du Congrès des députés, M. Maranhao a assumé la présidence de l'assemblée jeudi dernier, après la suspension de ses fonctions du président de la chambre Eduardo Cunha par la justice, pour entrave aux enquêtes le visant dans le cadre du scandale de corruption Petrobras.

Le 17 avril, M. Maranhao, député du Parti progressiste (PP, centre), lui-même soupçonné de corruption dans le dossier Petrobras, avait voté contre la destitution de Mme Rousseff "en défense de la démocratie", tout en assurant de sa totale loyauté Eduardo Cunha, le stratège de la procédure d'impeachment de la Mme Rousseff et farouche ennemi de la présidente.

Somalie/Attentat

# Au moins cinq morts à Mogadiscio

AFP  
Mogadiscio/Somalie

**AU** moins cinq personnes – trois policiers et deux civils – ont été tués hier dans la capitale somalienne Mogadiscio, dans une attaque à la voiture piégée menée par les militants islamistes shebab contre le quartier général de la police des

transports, a-t-on appris de source officielle.

Les deux assaillants, le conducteur de la voiture et un homme armé qui a tenté de pénétrer dans le poste de police, ont également été tués. L'attaque a été revendiquée par les insurgés shebab, affiliés à Al-Qaïda.

Les deux civils tués ont apparemment été victimes des tirs de riposte de la po-

lice. Des civils ont également été blessés.

"L'attaque a impliqué deux shebab, un conduisant une voiture remplie d'explosifs, et un autre qui a tenté de pénétrer dans le quartier général de la police avant d'être tué. Nous avons perdu trois policiers", a déclaré Abdifatah Omar Halane, un porte-parole de l'administration locale. Deux civils "ont été tués sé-

parément dans une rue proche", a-t-il ajouté, précisant que les policiers suspects d'avoir causé ces morts avaient été arrêtés. Les shebab combattent le gouvernement central de Somalie, soutenu à bout de bras par la communauté internationale et défendu par la force de l'Union africaine en Somalie (Amisom), forte de 22 000 hommes.

Confrontés à la puissance de feu supérieure de l'Amisom, déployée à partir de 2007, les shebab ont été chassés de Mogadiscio en août 2011. Ils ont ensuite perdu l'essentiel de leurs bastions, mais ils contrôlent toujours de vastes zones rurales d'où ils mènent leurs opérations de guérilla et autres attentats-suicides, souvent jusque dans la capitale.